

CONSEIL MUNICIPAL N°57
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. NICOLAS, DUFOUR, MME COMBARET, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, M. CELESTIN, MME DUPREY, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

Représentés : M. LOBET représenté par M. NICOLAS.
MME DENIZOT représentée par MME COMBARET.
MME EGEA représentée par MME DUPREY.

Absents : MMES CHASSIER, DUMONT, M. LALLEMAND.

Secrétaire de Séance : M. LANCIAU Alain.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|--|--|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 7. Domaine et patrimoine : approbation du Schéma Directeur des Mobilités Actives |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 8. Domaine et patrimoine : approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics |
| 3. Finances locales : subvention exceptionnelle à l'association des aviateurs de Lavault | 9. Domaine et patrimoine : délivrance des coupes de bois pour 2026 |
| 4. Finances locales : créance éteinte | 10. Intercommunalité : projet de convention avec la CCGAM pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de Santé |
| 5. Finances locales : souscription d'une carte achat à la Caisse d'Epargne | 11. Questions et communications diverses |
| 6. Finances locales : SYDESL : proposition de chiffrages pour le remplacement d'éclairage public | |

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 17 juillet 2025 au 21 septembre 2025 :

Décision n°20 du 7 août 2025 : acceptation indemnisation assurance.

Décision n°21 du 12 septembre 2025 : finances publiques : décision de virement de crédits n°1.

Décision n°22 du 12 septembre 2025 : Finances locales : Modification de la régie d'avance et de recettes des « photocopies et locations de matériel » en régie d'avance et de recettes pour « produits divers ».

Dont acte

Finances locales : subvention exceptionnelle à l'association des aviateurs de Lavault :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association « Les aviateurs de Lavault » afin de soutenir l'accompagnement musical du bal du 13 septembre dernier. Il est proposé d'octroyer une aide de 400 € à l'association.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : créance éteinte :

Suite au conseil municipal du 17 juillet 2025, une dette a été admise par erreur en admission en non-valeur. A la demande de Madame la Trésorière, il convient de prendre une nouvelle délibération afin de classer cette dernière en créance éteinte.

Pour rappel, une créance éteinte est un dossier de surendettement dont le but est d'effacer la dette.

Le conseil municipal décide d'admettre en créance éteinte 1 titre au budget principal pour un montant total de 71,55 €.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : souscription d'une carte achat à la Caisse d'Epargne :

Afin de faciliter la gestion administrative, il est proposé de souscrire une carte achat public pour permettre le règlement direct de certaines prestations. Le principe de la « Carte Achat » est d'effectuer des commandes auprès de fournisseurs certifiés par la commune et de régler directement par la carte achat. Les transactions sont validées par les services communaux et la mise en paiement est effectuée par la Caisse d'Epargne. Chaque mois un relevé d'opération est transmis à la commune pour mandatement auprès de la trésorerie.

Proposition de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté :

- contrat de 3 ans, du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2028,
- 1 carte achat,
- plafond global fixé à 24 000 € / an,
- délai de paiement des fournisseurs 3 à 5 jours,
- prélèvement des opérations au bout de 30 jours,
- tarification 25 € / mois.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : SYDESL : proposition de chiffrages pour le remplacement d'éclairage public :

La Commune d'EPINAC a transféré l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public au SYDESL à compter du 01/01/2022. Ainsi, la commune a adressé au SYDESL des demandes de chiffrage pour l'éclairage public.

- Renouvellement équipement vétuste « luminaires » place Charles de Gaulle et rue Auguste Lacroute (affaire n°190027)

Total Travaux HT	21 083,12 €
Contribution communale	21 083,12 €

1) Installation éclairage public école de la Verrerie (affaire n°190028)

Total Travaux HT	5 272,90 €
Participation SYDESL	227,06 €
Contribution communale	5 045, 84 €

2) Renouvellement équipement vétuste « luminaires » pour les projecteurs de l'église (affaire n°190029)

Total Travaux HT	5 060,00 €
Contribution communale	5 060,00 €

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : approbation du Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) :

La loi d'orientation des mobilités du 26/12/2019 a pour objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Pour répondre à cette loi, le SDMA propose aux collectivités une stratégie pour favoriser la pratique de la marche et du vélo.

Après plusieurs mois de travail et de concertation, le cabinet ITEM a rendu son rapport final lors du COPIL du 22 juillet dernier, Monsieur le maire présente le rapport, ses préconisations et son programme d'investissement aux membres du conseil.

Il est proposé au conseil d'approuver le Schéma Directeur des Mobilités Actives, autoriser Monsieur le maire ou son représentant à engager les démarches se rapportant au Schéma directeur des Mobilités Actives.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) :

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) est un document de planification et de programmation défini par la loi du 11/02/2005.

Les objectifs sont :

- adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (PHMR).
- assurer que la chaîne de déplacements est accessible dans toute sa continuité aux PHMR ;
- favoriser la mobilité, notamment l'usage de la marche des personnes âgées et des modes de déplacements actifs, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

Le cabinet ITEM a réalisé le PAVE concomitamment avec le Schéma Directeur des Mobilités Actives le 22 juillet dernier. Monsieur le Maire présente le rapport, les recommandations et le programme d'investissement aux membres du conseil.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le PAVE tel que présenté, de fixer son application pour une durée de 6 ans, dit qu'il pourra être révisé une fois par an, et autoriser Monsieur le maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous les actes nécessaires à son effet.

Adopté à l'unanimité

SECTION	UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Section de commune	Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
DINAY	1.u	2026		2031	Taillis trop petit	SF	3.49
EPINAC	1.c	2026	2026			E3	2.09
	1.d	2026	2026			E4	5.16
	2.c	2026	2026			E3	1.47
	2.d	2026	2026			E4	2.37
	3.d	2026	2026			E4	5.31
	11.e	2026	2026			ACT	6.72
	12.d	2026	2026			ACT	6.54
	18.c	2026	2026			E3	1
	23.u	2026	2026			E4	8.09
	24.c	2026	2026			E4	3.26
	24.d	2026	2026			E4	4.55
	25.u	2026	2026			E4	8.25
RESILLE	9.u	2026	2026			RD	3.52

Domaine et patrimoine : délivrance des coupes de bois pour 2026 :

Il est présenté au conseil les propositions de coupes de bois pour 2026, ainsi que la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis :

1) État d'assiette des coupes de l'exercice 2026

2) Orientations de mise en marché suivantes :

Section	Dénomination du chantier forestier	Produits prévus ¹	Bois façonnés		Bois sur pied	
			Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence
EPINAC	1.c_1.d_2.c_2.d_3.d	DOUGLAS				OUI
	18.c_23.u_24.c_24.d_25.u	DOUGLAS + SAPIN + PIN LARICIO				OUI
	11.e_12.d	GRUME + CHAUFFAGE			OUI	OUI
RESSILLE	9.u	GRUME + CHAUFFAGE			OUI	OUI

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation.

3) Monsieur le maire est autorisé à signer les documents afférents et dit que la présente délibération sera transmise à l'ONF.

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité : projet de convention avec la CCGAM pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de Santé :

Une concertation avec les professionnels de santé a été engagée afin d'identifier leurs besoins dans le cadre de la réhabilitation de la maison de santé Pluridisciplinaire d'EPINAC (MSP d'EPINAC). À la suite de ces rencontres, il est apparu que le projet d'extension nécessitait d'améliorer les circulations sur le site et la création de nouvelles places de stationnement.

Ces investissements s'intégrant dans un projet d'aménagement du secteur, la commune s'engage à prendre en charge l'entretien et la maintenance des équipements extérieurs et à participer au financement par fonds de concours. Pour ce faire, une convention entre la commune et la CCGAM doit être prise.

Budget prévisionnel total de l'opération : 1 306 410 € HT dont 290 000 € HT aménagements extérieurs.

Montant prévisionnel des subventions : 55% des investissements.

Soit un fonds de concours estimé à 130 500 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver la convention entre la CCGAM et la commune pour :

- le versement d'un fonds de concours correspondant au montant des travaux des aménagements extérieurs déduction faite des subventions obtenues.
- l'engagement de la commune de la prise en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements et des aménagements extérieurs.
- l'autoriser ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ Présentation d'un rapport concernant le confort d'isolation de l'école de la Verrerie en été.
- ◆ Monsieur NICOLAS informe le conseil :
 - De l'installation prochainement de la vidéosurveillance aux abords du gymnase et de l'espace multigénérationnel.
 - De la rencontre avec les nouveaux repreneurs du magasin Colruyt.
 - Du conseil d'administration du SMEMAC.
- ◆ Avis du conseil municipal sur les propos tenus à la fin du spectacle de Dynamic danse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

La Secrétaire de Séance,



Alain LANCIAU

Le Maire,



Jean-François NICOLAS

